Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 056-215601667-20260224-DCM_2026_02_034-DE

Département du Morbihan
Arrondissement de LORIENT
COMMUNE DE PLOUAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 FÉVRIER 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : **29**
Présents : 19
Pouvoirs : 4
Votants : **23**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre février à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de PLOUAY, dûment convoqué le dix-huit février, s'est réuni à la salle des fêtes sise place de Bécherel à Plouay, sous la présidence de Monsieur Gwenn LE NAY, Maire.

Étaient présents :
M. Gwenn LE NAY - Mme Martine JULÉ-MAHIEUX - M. Roland GUILLEMOT - M. André KERVÉADOU - M. Joël BERNARD - Mme Annick GUILLET - M. Patrick ANDRÉ - Mme Valérie COURTET - M. Jacques LE NAY - Mme Marie-Thérèse LE NY - M. Jean-Michel RIVALAN - Mme Catherine JEANDRAULT DE LA ROSIÈRE - M. Hervé LE GAL - Mme Catherine DE SAN FELICIANO - Mme Martine LE ROMANCER - Mme Hélène MIOTÈS - M. David LIEURY - Mme Stéphanie KERIHUEL - M. Philippe CABOURO - Mme Maëlle LE GOUIC - Mme Odile GUIGUENO

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Sylvie PERESSE donne pouvoir à Jacques LE NAY
Baptiste ROBERT donne pouvoir à Annick GUILLET
Marc LE POULICHET donne pouvoir à Roland GUILLEMOT
Christophe BERNARD donne pouvoir à Joël BERNARD

Absents excusés :
Jacques GUYONVARCH, Sandrine GUILLEMOT, Marion GRAGNIC Constance GRAVIER

Ont quitté la séance pour ce bordereau (et n'ont pas pris part au vote) :
Patrick ANDRÉ et David LIEURY

Madame Stéphanie KERIHUEL a été nommée secrétaire de séance.

N° 2026-02-034 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS PLOUAYSIENNES

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Entendu la présentation de Monsieur André KERVÉADOU, Adjoint au maire délégué à « l'Économie - Finances - Ressources humaines et Urbanisme » ;

Vu l'avis favorable de la commission « Économie - Finances - Ressources humaines - Urbanisme » du 5 février 2026 ;

Vu le budget primitif 2026 PRINCIPAL VILLE, voté par délibération du 24 février 2026 ;

N'ont pas pris part au vote pour les subventions liées aux associations sportives plouaysiennes :
- *David LIEURY, Président de l'Amicale Plouaysienne*
- *Patrick ANDRÉ, Membre du conseil d'administration de l'Amicale Plouaysienne*

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et **à l'unanimité,**

ARTICLE 1 : **DÉCIDE** de fixer comme suit le montant des subventions 2026 allouées aux associations plouaysiennes : culturelles et de loisirs (1) et associations sportives (2) :

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 056-215601667-20260224-DCM_2026_02_034-DE

1) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES ET DE LOISIRS DE PLOUAY :

ASSOCIATIONS CULTURELLES ET DE LOISIRS DE PLOUAY	Subventions 2026
Association « Les amis de la rivière »	600,00 €
Association « Les amis du jumelage »	1 200,00 €
Association « Skol an amzer da zont Ploué »	120,00 €
Amicale des retraités du pays de Plouay	600,00 €
Secours catholique	600,00 €
Société de chasse de Plouay (lutte ragondins)	650,00 €
Section médaillés militaires de Plouay	180,00 €
FNACA	180,00 €
Association Entente patriotique	180,00 €
UNC (Union nationale des combattants) de Plouay	180,00 €
Association Kas a barh Ploué	520,00 €
Spered bro Ploué	520,00 €
Familles rurales	800,00 €
Association « La Plume de Plouay »	120,00 €
Chorale « Tous en chœur »	520,00 €
Comité « Histoire et patrimoine »	520,00 €
Compagnie ONIRIA Plouay - spectacles vivants	520,00 €
TOTAL	**8 010,00 €**

2) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES PLOUAYSIENNES

ASSOCIATIONS SPORTIVES PLOUAYSIENNES	Subventions 2026
Amicale Plouaysienne	4 760,00 €
Association sportive "Les Écureuils de Plouay" - Basket	5 412,00 €
Association sportive "Les Écureuils de Plouay"- Triathlon	2 099,00 €
US Plouay - tennis de table	2 203,00 €
FC Plouay	5 969,00 €
Plouay BMX	3 270,00 €
Tennis club du pays de PLOUAY	2 139,00 €
Endurance loisir	837,00 €
Association Canoë kayak	645,00 €
Association Danse loisir de Plouay	200,00 €
Taiji dragon bleu	757,00 €
Plouay Cycling Club	2 072,00 €
Yapp (yoga)	346,00 €
Takezo club	1 219,00 €
Comité de la piste	1 000,00 €
Société de chasse de Plouay	383,00 €
Société de pêche "APPMA de Plouay"	302,00 €
TOTAL	**33 613,00 €**

ARTICLE 2 : **DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif PRINCIPAL VILLE 2026, article 65748.

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 056-215601667-20260224-DCM_2026_02_034-DE

ARTICLE 3 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la publication et/ou notification et de sa réception par le représentant de l'État. Un recours gracieux peut également être déposé auprès de l'autorité compétente dans le même délai de 2 mois. Le recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux.

Pour extrait certifié conforme

Le SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Stéphanie KERIHUEL

Pour extrait certifié conforme

Le MAIRE,

Gwenn LE NAY

MAIRIE DE PLOUAY
Morbihan

Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte de par sa réception en Préfecture de Vannes le
et sa publication/notification le
Pour le maire et par délégation,
Le directeur général des services,
Pascal RIO